



CDI contrat étudiant de 15h00

Par **ptibou69**, le **25/10/2012** à **23:41**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI pour un contrat étudiant de 15h00 par semaine enfin normalement. Le problème c'est que sur mon contrat il n'y a pas marqué que c'est un contrat étudiant. Mon patron m'a demandé de venir travailler quand j'avais chose que j'ai refusé de faire et il m'a menacé. J'ai un stage à effectuer pour l'école d'une durée de 6 semaines mais il veut que je vienne travailler. Le truc c'est que si je travaille pour payer mes études qui sont super chères et là si ça continue je vais les louper chose que je n'est pas envie de faire. Tous le monde au boulot me met la pression. Au mois de septembre, j'ai travaillé 50h00 car je n'avais pas encore repris les cours et il ne m'a pas payé mes heures supplémentaires. Il m'a fait la fermeture du magasin (22h00) et le lendemain l'ouverture du magasin (4h00), je n'arrive plus à tenir que faire?

Que veux dire "Avance Heure" sur mon bulletin de paie?

Par **P.M.**, le **26/10/2012** à **00:32**

Bonjour,

Votre exposé est difficilement compréhensible mais vous n'êtes obligé de respecter tout comme l'employeur ce qui est prévu au contrat de travail et par ailleurs à la Convention Collective applicable...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...